

que le succès d'une mesure d'assurance-santé dépend de la coopération des provinces, et je me demande dans quelle mesure les provinces ont été renseignées? Leur a-t-on fourni ces avant-projets de loi et tous les renseignements révélés au Comité, y compris les mémoires qui lui ont été présentés? Si les provinces ont été pleinement renseignées, je me demande jusqu'à quel point elles se rallient au projet. J'estime, monsieur le président, qu'un travail magnifique a été accompli ici. L'avant-projet de loi peut nous servir de point de départ, mais quand les provinces se rendront compte de leurs obligations et des mesures qu'elles devront prendre pour financer l'entreprise, elles diront peut-être: "Nous ne pouvons pas porter le fardeau, et vous devez vous enquérir des moyens de nous procurer plus d'aide." Je crois que le ministre, le comité des finances et les autres intéressés devraient conférer ensemble. Pour ce qui me concerne, notre Comité et le ministre peuvent traiter du projet général et concevoir quelque chose que nous approuverons en principe; d'autre part, nous pourrions délibérer ici indéfiniment, mais si la mesure soumise aux provinces, ces dernières signalaient les obstacles qu'il leur faudrait aplanir, c'est seulement lorsque le ministre, le comité des finances et d'autres auraient trouvé moyen de faire droit aux demandes des provinces que le ministre serait en état de présenter un programme concis et bien arrêté à la Chambre des communes.

M. WOOD: A en juger par les observations faites ici aujourd'hui, il me semble que les provinces passent pour étrangères au Dominion. Ce projet ne comporte rien d'inusité par comparaison à la pension de vieillesse. Quand le projet de loi de pensions de vieillesse fut présenté, le gouvernement fédéral s'est constitué le parrain d'un programme et a présenté un avant-projet de loi que les provinces ont accepté à la longue, bien que toutes ne s'y soient pas ralliées en même temps.

M. LOCKHART: Le Dominion a versé 75 p. 100.

M. WOOD: Non, seulement 50 p. 100; et de plus les provinces ont payé seulement 25 p. 100 et les municipalités 25 p. 100.

M. LOCKHART: En dernier lieu?

M. WOOD: Non; au début.

M. LOCKHART: Je parle de ce qui a été fait en dernier lieu.

M. WOOD: Nous devrions, ce me semble, nous guider sur ce que nous avons accompli dans le passé et sur les résultats que nous avons obtenus. Je me rends parfaitement compte que certaines provinces commencent peut-être à croire qu'elles ne sont pas nées, mais l'Ontario et d'autres provinces comptent des hommes qui ont étudié cette mesure, et il faut établir un projet sur lequel elles pourront se prononcer. Le Dr Bruce a dit que nous mettions la charrue devant les bœufs. Je prétends que nous devons établir une mesure concrète sur laquelle les provinces pourront se prononcer; il nous incombe de présenter un projet dont elles pourront juger.

Mme CASSELMAN: Monsieur le président, la question ne se résume-t-elle pas à la vieille énigme: "Qui est venu le premier, la poule ou l'œuf?" Il me semble que cette énigme n'a pas de sens. Qui vient en premier lieu, les provinces ou le gouvernement fédéral? Commencez quelque part, et quel que soit le stade où vous commencerez vous ferez des progrès.

L'hon. M. BRUCE: Personne n'apprécie plus que moi le travail très précieux que le Dr Heagerty et son comité ont accompli, et en ma qualité de médecin, je tiens à rendre hommage à ce travail. Le Dr Heagerty a recueilli énormément de renseignements qui ne manqueront d'être utiles quand il s'agira de décider en définitive de la nature du bill qui sera présenté à cette Chambre et accepté par les provinces. Cependant, j'estime que les autorités fédérales et les provinces doivent s'entendre et coopérer ensemble, et plus vite ils tiendront une réunion dans